

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-093**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**RÉVISION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS
DE LA PETITE ENFANCE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUL. 2021

RAPPORTEUR : ALAIN HAINAUT

Par la délibération n° 2020-122 en date du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les règlements de fonctionnement et les projets d'établissements des établissements de la petite enfance.

Conformément aux dernières recommandations de la Protection Maternelle et Infantile, en application de l'article R2324-24 du code de la santé publique, il convient de modifier ces documents comme suit :

- étoffer les références réglementaires avec :

La convention internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989)

La loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005)

La loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance (5 mars 2007)

La loi 2016-297 relative à la protection de l'enfant (14 mars 2016)

Les dispositions du décret 2000-762 relatif aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de six ans (1^{er} aout 2000)

Les dispositions du décret n° 2006-1753 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales (23 décembre 2006)

Les dispositions du décret n° 2007-230 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (20 février 2007)

Les dispositions du décret n° 2010-613 relatif aux établissements de service et d'accueil des enfants de moins de six ans (7 juin 2010)

Les instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

L'arrêté ministériel du 26 décembre 2006, modifié par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2018, relatif aux personnels des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

- préciser les missions de l'éducatrice de jeunes enfants
- ajouter les modalités prises en cas d'absence des parents à l'heure de la fermeture
- ajouter le nom du médecin
- corriger le paragraphe relatif aux vaccinations (décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018)

À noter que les autres dispositions des règlements et projets susvisés demeurent inchangés. Ces nouveaux documents sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- abroge les projets d'établissement et les règlements de fonctionnement des établissements de la petite enfance approuvés par délibération municipale n° 2020-122 en date du 22 septembre 2020;
- approuve les termes des nouveaux règlements de fonctionnement et projets d'établissements des établissements de la petite enfance, joints en annexe, et autoriser M. le Maire à les signer.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Strambio'.

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur